

# ANNONCES LÉGALES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR : MCE1412419A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MONTCUI

par abréviation SCI MONTCUI  
Société Civile Immobilière  
au capital de 1.000 €  
Siège social 59, rue Émile Delavallée  
28160 YEVRES  
453 570 467 RCS CHARTRES

Aux termes d'une AGE en date du 08/06/2020, les associés de la SCI MONTCUI ont décidé de transférer le siège social de YEVRES (28), 59, rue Émile Delavallée, à VIEUVICQ (28), 6<sup>ter</sup>, Laleu à compter du 08/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

### Avis de constitution

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date à VILLAMPUY (28), le 8 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale :

ALEXBLACKVIDEO

Siège social : 8, rue du Bois Robin, 28200 VILLAMPUY.

Objet social : producteur audiovisuel, vente d'accessoires et de produits dérivés, vente de formation en audiovisuel, notamment en ligne, communication digitale, photo, vidéo web.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2.250 €.

Présidence : Monsieur Dominique BRUN demeurant à 8, rue du Bois Robin, 28200 VILLAMPUY.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres.

Pour avis, la Présidence.



SCP Maud LHUILLERY-TESSIER  
Notaire  
5, boulevard Alfred-Billaud  
28800 BONNEVAL

### Envoi en possession

En l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à BONNEVAL du 29 octobre 2002, suivi d'un codicille en date à BONNEVAL du 12 décembre 2007, Monsieur Claude, Jean-Marie MOLLER, en son vivant demeurant à SANCHEVILLE 28800, 23, rue de la République, né le 25/10/1927 à LE MANS 72000, décédé à SENONCHES 28250, le 14/07/2020, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession Maître Maud LHUILLERY-TESSIER, Notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le Greffe de la copie authentique du Procès-verbal d'ouverture du testament et la copie de ces testament et codicille, laquelle réception a eu lieu le 3 décembre 2020.

Pour avis, le Notaire.

### Avis de constitution

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date à CINTRAY (28), 11 janvier 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : ARBOGAST

Siège social : CINTRAY 28300, 37, rue de la Mairie et le principal établissement à NOGENT-LE-ROTHOU 26400, rue la Bruyère.

Objet social : Kiosque à pizzas, exploitation d'une petite licence à emporter.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 5.000 €.

Présidence : Monsieur Guillaume, Jean-Claude ARBOGAST demeurant à CINTRAY 28300, 37, rue de la Mairie.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres.

Pour avis, la Présidence.

Notre site internet [www.lechodebrou.fr](http://www.lechodebrou.fr)

## TOC TOC BADABOOM

SAS en liquidation  
Au capital de 2.000 €  
Siège social 41, rue d'Amfreville  
28210 SAINT-LAURENT-LA-GATINE  
880 720 222 RCS CHARTRES

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Liquidateur : M. Frédéric LEGRAND, 41, rue d'Amfreville, 28210 SAINT-LAURENT-LA-GATINE, associé unique.

Siège de liquidation : 41, rue d'Amfreville, 28210 SAINT-LAURENT-LA-GATINE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Chartres, en annexe au RCS.

## TUTTI INGENIERIE URBAINE ET DE LA CONSTRUCTION

SAS au capital de 7.000 €  
Siège social 12, rue de la Coquetterie  
ZAC La Fosse Bouchard  
28630 NOGENT-LE-FRANÇOIS  
822 823 746 RCS CHARTRES

### Diverses modifications

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2020 a nommé : en qualité de Président, M. Thomas CHERAMY demeurant à Chartres (28), 3, rue du Clos l'Évêque, en remplacement de M. Jean-Louis GUILLEMINOT démissionnaire à effet du même jour, en qualité de directeur généraux, M. Thierry LE FLOHIC, demeurant à Fontaine la Guyon (28), 10, rue des déportés et M. Antoine VAYSSE demeurant à Anthony (92), 9, rue des Mures, en remplacement de M. Thomas CHERAMY démissionnaire à effet du même jour.

Pour avis, le Président.

## SARL PÉTUNIA

SARL au capital de 100 €  
Siège social 21, rue Jean-Moulin  
28500 ÉCLUZELLES  
RCS de CHARTRES 878 278 167

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CHAUVIN Pervenche demeurant 11, rue du Point de Jour, 28170 PUISEUX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.



SAS Muriel BORG  
et Céline BOZELLEC  
Notaires associés  
18, rue du Général Leclerc  
28230 ÉPERNON

### Avis de saisine de légataire universel

Délai d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 28 septembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 juin 2018, Mme Paulette, Angèle, Albertine TOUZE demeurant à ÉPERNON 28230, 18 bis, rue Bourgeoise, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du Procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Muriel BORG, Notaire associé, membre de la Société par Actions Simplifiée de Notaires Muriel BORG et Céline BOZELLEC, Notaires associés, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ÉPERNON (Eure-et-Loir), 18, rue du Général Leclerc, le 30 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M<sup>me</sup> BORG, notaire susnommé référence CRPCEN 28029, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du Procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## Avis de cession de fonds de commerce

Suivant Acte SSP en date à Chartres (28) du 23/12/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Chartres 1, le 23/12/2020, Dossier 2020 00043420, référence 2804P01 2020 A 02047, M. Maurice BARRE demeurant à ORGÈRES-EN-BEAUCE (28), 2, rue de l'Église, a cédé à M. Kandiah MEENALOCARAN et Mme Rajitha SUBRAMANIAM, son épouse, demeurant ensemble à AULNAY-SOUS-BOIS (93), 30, rue des Pyrénées, un fonds de commerce d'alimentation générale, libre-service, ventes à emporter, bureau de loto, auquel est notamment annexée la gérance d'un débit de tabac, sis et exploité à ORGÈRES-EN-BEAUCE (28), 2, rue de l'Église, pour l'exploitation duquel M. Maurice BARRE est immatriculé au RCS de CHARTRES sous le n° 420 829 996, moyennant le prix principal de 70.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 45.000 € et aux éléments corporels pour 25.000 €, avec jouissance au 23/12/2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la loi au siège de la société CABINET JURIDIQUE CHARTRAIN, société d'avocats, 1, allée des Atlantes, 28000 CHARTRES.

Pour avis.

## SARL BATISSEURS EURELIENS

Capital 3.780 €  
Siège 3, rue du Moulin à Tan  
28000 CHARTRES  
Siren 887 473 809

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18/12/2020, il résulte que M. MBIANDA Guy demeurant au 14 bis, rue de la Planchette aux Carpes, 28000 CHARTRES a été nommé en qualité de co-gérant, en remplacement de M. THOMARE Gaël, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de M. Gaël THOMARE a été retiré et remplacé par celui de M. Guy MBIANDA.

Pour avis, la Co-gérance.



## COMMUNE DE JOUY

Avis d'enquête publique  
du 18 janvier 2021 à 9h au 20 février 2021 à 12h portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JOUY (Eure-et-Loir) arrêté par le conseil municipal

Par arrêté n° ATM2020-115 en date du 17 décembre 2020, le Maire de JOUY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal le 10 septembre 2020, délibération n° DCM2020-054.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul GLORY, Directeur des Ressources Humaines du secteur agro-alimentaire en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans.

L'enquête se déroulera à la mairie de JOUY du 18 janvier 2021 à partir de 9h au 20 février 2021 jusqu'à 12h inclus, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier à l'accueil de la mairie ou via le site internet de la commune <https://www.jouy28.com/> et consigner ses observations : soit sur le registre d'enquête papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit par lettre adressée à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, commune de JOUY, 4, place de l'Église, 28300 JOUY, enquête publique PLU JOUY 2020, soit par courriel à l'adresse suivante dédiée, durant la période de l'enquête : [enquetepublicqueplu@jouy28.com](mailto:enquetepublicqueplu@jouy28.com) soit depuis le poste informatique de l'agence postale communale, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les :

- lundi 18 janvier 2021 de 9h à 12h,
- mercredi 3 février 2021 de 9h à 12h,
- samedi 20 février 2021 de 9h à 12h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public sur le site internet et à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à JOUY, le 17 décembre 2020  
Le Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

## 3 ACM

SARL au capital de 5.000 €  
Siège social 5, rue Saint Severin  
le Grand Bérour, 28120 MESLAY-LE-GRENET  
RCS de CHARTRES n° 821 103 215

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/01/2021 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Chartres.

CONSTANTIN Michel.

Acte SSP du 13 janvier 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :

Dénommée : AEA CONCEPT

Capital : 330 €.

Siège social : 1, rue des Empereurs, 28200 CHATEAUDUN.

Objet : conception et pilotage de projets immobiliers, industriels et culturels. Intermediation commerciale.

Durée : 99 ans.

Président : M. Étienne NGUYEN TAN HON, 17, rue de Luynes, 28200 CHATEAUDUN.

Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Cessions aux tiers soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

Immatriculation au RCS de Chartres.

## LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG

SAS au capital de 19.263.968 €  
Siège social 2, avenue du Général de Gaulle  
92140 CLAMART  
562 110 882 RCS NANTERRE  
Société apporteuse

## SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB

SAS au capital de 1.400.000 €  
Siège social La Michellerie  
28150 PRASVILLE  
301 894 887 RCS CHARTRES  
Société bénéficiaire

- D'un Acte SSP en date du 30/09/2020, aux termes duquel la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG a fait apport à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions à la société SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité,

- des Décisions Extraordinaires de l'Assemblée Unique du 30/11/2020 de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG contenant notamment l'approbation de l'apport partiel d'actif, de son évaluation et de sa rémunération,

- de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2020 de la société SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB contenant notamment l'approbation de l'apport partiel d'actif, de son évaluation, de sa rémunération, ainsi que de l'augmentation de capital,

- du traité d'apport partiel d'actif du 30/11/2020 rectifié,

Il résulte que :

1°) la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG a apporté à la société SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB sa branche complète et autonome de fonds de commerce d'extraction, de production et de commercialisation de granulats exploités à VILLERMAIN 41240, lieu-dit l'Espérance,

2°) les valeurs suivantes indiquées dans le projet de traité d'apport partiel d'actif ont été rectifiées comme suit :

- l'actif brut transmis est évalué à 1.644.744,86 € et le passif pris en charge à 306.198,90 €, soit un apport net évalué à 1.338.545,96 €,
- le montant de la prime d'apport s'élève à 1.082.161,96 €,

3°) l'apport partiel d'actif effectué par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG à la société SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB a été approuvé,

4°) la Société SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX DE BEAUCE - SMB a augmenté son capital social de 256.384 € pour le porter à 1.656.384 €, par la création de 16.024 actions nouvelles de 16 € chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS - LHG

5°) l'article 6 des statuts a été modifié.

Mentions seront faites au RCS de Chartres.